



École Saint-Louis-de-Gonzague

Pavillon Terrasse Mercure
2430 Terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
Service de garde : 514 596-5883

Pavillon Rachel
2175 Rachel Est,
Montréal (Québec) H2H 1R3
514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845
Service de garde : 514 596-5875

Courriel de l'école : stlouisdegonzague@csgm.qc.ca

Site web : st-louis-de-gonzague.csgm.ca

Courriel du service de garde : gonzague.sg@csgm.qc.ca

Courriel du conseil d'établissement : ce.stlgonzague@gmail.com

HORAIRE QUOTIDIEN

«J'arrive à l'école à l'heure indiquée».

Précolaire (4 ans et 5 ans)

Avant-midi		Après-midi	
Entrée des élèves	8 h 45	Entrée des élèves	13 h 05
Fin des classes	11 h 35	Fin des classes	15 h 21

Primaire (1^{re} à 6^e année)

Avant-midi		Après-midi	
Entrée des élèves	8 h 05	Entrée des élèves	13 h 02
Récréation	10 h 16	Récréation	14 h 09
Fin des classes	11 h 38	Fin des classes	15 h 30

MERCREDI - PM

Précolaire et primaire

Précolaire		Primaire	
Entrée des élèves	13 h 05	Entrée des élèves	13 h 02
Fin des classes	14 h 11	Fin des classes	14 h 09

Surveillances dans la cour pour les élèves du primaire

Avant-midi	Après-midi
8 h à 8 h 05	12 h 57 à 13 h 02

CONSIGNES À L'INTENTION DES PARENTS

L'équipe-école compte sur la précieuse collaboration des parents.

- ❖ **Pour un meilleur fonctionnement en classe, je m'engage à ce que mon enfant fréquente quotidiennement l'école et arrive à l'heure.**
- ❖ Pour faciliter la réussite de mon enfant, je l'encourage à respecter le code de vie.
- ❖ Je m'engage :
 - **À lire et signer le code de vie dans l'agenda dès septembre ;**
 - À lire et signer les communications à l'agenda quotidiennement ;
 - À lire tous les documents envoyés par l'école ;
 - À fournir une adresse courriel valide au secrétariat et lire régulièrement les messages ;
 - À retourner dans les délais requis « les coupon-réponse » dûment complétés.
- ❖ Je m'engage à soutenir mon enfant dans ses apprentissages et, au besoin, à communiquer avec les personnes concernées.
- ❖ Je m'engage à respecter les rendez-vous avec les intervenants scolaires.
- ❖ Enfin, pour aider mon enfant à mieux se concentrer, je m'assure qu'il développe des habitudes de vie saines (sommeil, alimentation, tenue vestimentaire, loisirs, etc.)

VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS ? QUOI FAIRE?

- 1- Discuter avec votre enfant.
- 2- Prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) ou l'intervenant concerné pour cerner la problématique et trouver des solutions.
- 3- Demander des conseils à l'enseignant(e) pour mieux soutenir votre enfant et suivre les recommandations émises.
- 4- Faire part à votre enfant des échanges que vous avez eus avec l'enseignant(e).
- 5- Collaborer avec les professionnels, s'il y a lieu.
- 6- Valoriser votre enfant dans ses efforts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

Absence ou retard de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec **le secrétariat de l'école au 514-596-5880, poste 0 et pour l'Annexe, au 514-596-5871, poste 0** à compter de **7h45** le matin et de **12h45** l'après-midi. En tout temps (24 heures par jour), vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale du secrétariat. Veuillez transmettre le nom de votre enfant, de son groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence. Le contrôle des absences se fait tous les jours par un appel téléphonique. Si nous n'avons pas pu vous parler, veuillez motiver l'absence par un mot dans l'agenda de votre enfant pour son retour en classe.

Si votre enfant est au service de garde, vous devez également laisser un message au 514-596-5883 ou à l'Annexe au 514-596-5875.

Circulation des parents dans l'école

- **Aucune personne ne peut circuler dans l'école sans autorisation.**
- Durant les heures de classe, vous êtes priés d'entrer et de signaler votre présence au secrétariat en arrivant.
- Pour rencontrer la direction ou un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous. À cette occasion, un laissez-passer vous sera remis pour vous rendre à la rencontre prévue.

Pour le service de garde, vous devez vous présenter en tout temps à la personne responsable de l'accueil.

Heures d'ouverture du secrétariat

7h45 à 11h 50 et 12h 50 à 15h45

En dehors des heures de bureau, vous pouvez laisser un message via la boîte vocale de l'école, de l'annexe ou du service de garde.

Allergies alimentaires

L'école entend offrir toute la collaboration possible aux parents des enfants souffrant d'allergies alimentaires mais ne peut garantir un environnement non allergène aux élèves. Ainsi, il est demandé aux parents des élèves concernés de communiquer avec l'infirmière de l'école via le secrétariat afin d'établir un protocole de réduction de risques. Les parents doivent indiquer les allergies sur la fiche-santé complétée en début d'année. Pour les allergies nécessitant un épipen, nous recommandons le port d'une pochette à épipen par l'enfant.

Heures d'arrivée

Pour des motifs de sécurité, nous vous demandons de prévoir l'arrivée de votre enfant à l'école pour **8h00 le matin et 12h57 le midi**, car c'est à ces moments que débute la surveillance.

La cour est réservée aux enfants qui sont inscrits au service de garde de 7h00 à 8 h00, de 11h 30 à 12h57 et de 15h30 à 18h00.

Entrée des élèves

Pavillon Terrasse Mercure - Pour les élèves du 1^{er} cycle, l'entrée (côté rue Chapleau) se fera à **8h05** le matin et **13h02** le midi. Pour le **préscolaire**, l'entrée (côté de l'église) se fera à **8h45** le matin et à **13h05** le midi.

Pavillon Rachel (annexe) - Pour les élèves des 2^e et 3^e cycles, l'entrée se fera à **8h05** le matin et à **13h02** le midi.

Accès à la cour

Dans le but de développer l'autonomie des enfants, et par mesure de sécurité, nous comptons sur la collaboration des parents afin que ceux-ci laissent leur enfant seul dans la cour sous la surveillance du personnel. **La période de surveillance débute à 8h00 le matin et à 12h57 l'après-midi.**

Il est entendu qu'aucun parent n'est autorisé à intervenir auprès d'un autre enfant que le sien. Tous les parents accompagnateurs demeurent donc en tout temps en-dehors des limites du territoire de la cour.

Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire une fois par semaine. Cette période est intégrée à leur horaire. La gestion de la bibliothèque est confiée à des parents bénévoles. **Tout volume abîmé ou perdu sera facturé aux parents de l'élève responsable du bris ou de la perte.**

Coordonnées des parents

Si vous déménagez, changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, **veuillez en aviser par écrit** la secrétaire de l'école et le service de garde dans les plus brefs délais.

Communications

Nous vous demandons de vérifier le sac d'école, l'agenda, la boîte à lunch de votre enfant et vos courriels tous les jours, car plusieurs lettres sont envoyées à la maison en cours d'année.

Retards et départs hâtifs

Si votre enfant doit partir avant la fin des cours, **vous devez nous informer par écrit ou par téléphone**, sinon il ne pourra pas quitter l'école ou le service de garde. Dans la mesure du possible, consultez régulièrement le calendrier scolaire et prenez les rendez-vous pour votre enfant lors des journées pédagogiques ou du moins à l'extérieur des heures de classe. Si vous prévoyez que votre enfant sera en retard, veuillez téléphoner à la secrétaire de son pavillon pour motiver le retard. Pour un ou plusieurs retards non motivés l'enfant pourrait avoir à remettre le temps perdu sous forme de retenue ou lors de journées pédagogiques. Dans les cas graves de retard, la direction communiquera avec les parents pour leur fixer un rendez-vous.

Implication des parents dans l'école

Lors de l'assemblée générale vous pourrez vous impliquer sur le Conseil d'établissement (CÉ) ou sur l'Organisme de Participation des Parents (OPP). Vous pourrez également manifester votre intérêt à faire partie du groupe de parents bénévoles. Plusieurs projets sont planifiés tout au long de l'année. Ces projets nécessitent l'aide généreuse de parents bénévoles.

Voici des exemples d'activités où votre participation sera appréciée:

- Fête de la rentrée
- Photographie scolaire
- Activités parascolaires
- Ateliers éducatifs en classe
- Bibliothèque (réparation de manuels, rangement)
- OPP
- Sorties éducatives
- Campagnes de financement

**Vous avez un peu de temps ? Votre implication est essentielle à la vie de notre école.
Un grand MERCI à l'avance !**

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement **est informé** lors de l'élaboration du projet éducatif de l'école et est rencontré pour présenter les moyens et les résultats obtenus. Il **adopte** le budget annuel de l'école. Il **approuve** une série de politiques et de mesures et collabore au bon fonctionnement de l'école dans l'intérêt des élèves. Les représentants parents sont élus à l'assemblée générale annuelle en septembre.

Organisme de participation des parents (OPP)

L'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. Cet organisme donne aussi son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents.

Devoirs et leçons

Le travail donné complète toujours un apprentissage déjà vu et commencé en classe.

Aux parents, le travail donné permet:

- De voir ce que peut faire seul son enfant.
- De motiver, de stimuler, d'encourager son enfant.
- De constater le progrès réalisé par son enfant.
- Enfin, de suivre le travail réalisé en classe.

À l'enseignant(e), le travail donné permet:

- De voir ce que peut faire seul l'enfant.
- De reprendre et de réajuster son enseignement selon les erreurs commises dans le devoir de l'enfant.
- D'utiliser l'erreur comme tremplin d'apprentissage.
- Enfin d'encourager le progrès de l'enfant.

À l'enfant, le travail donné permet:

- De s'entraîner à organiser son temps.
- De savoir ce qu'il peut faire seul.
- D'utiliser son erreur pour s'améliorer.
- Enfin de développer son autonomie.

Attentes de l'enseignant(e):

- Le parent s'assure que son enfant fournit un effort raisonnable.
- Le parent encourage son enfant à produire un travail propre et bien fait.
- Le parent voit à ce que le devoir soit fait.
- Le parent ne doit pas faire le devoir de son enfant ni lui donner les réponses.

Attentes du parent:

- L'enseignant(e) s'assure que l'enfant comprend bien ce qu'il doit faire dans son travail à la maison.
- L'enseignant(e) apprécie le support offert par les parents et à l'enfant lors de ses travaux.
- L'enseignant(e) choisit des travaux en relation avec ce que l'enfant a déjà travaillé en classe.
- Enfin, l'enseignant(e) répond aux questions et aux inquiétudes des parents.

Sécurité à l'école

1. Tous les parents accompagnateurs demeurent **en tout temps en-dehors des limites du territoire** de la cour. À la fin des classes du matin et de l'après-midi, les parents attendent à l'extérieur leur enfant aux sorties prévues. Nous vous demandons d'être **bien visible** afin que l'enseignant dirige votre enfant vers vous.
2. Par mesure de sécurité, si une **personne inconnue** de l'école doit venir chercher votre enfant, veuillez en aviser le titulaire, le secrétariat ou le personnel du service de garde.
3. Il est strictement défendu de fumer dans les limites du territoire de l'école
4. Les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant au service de garde doivent le faire uniquement par l'entrée du service de garde et quitter par le même endroit.
5. L'élève **n'ouvre pas les portes** de l'école à qui que ce soit et ce, en tout temps.

6. L'élève s'amuse avec le matériel qu'on lui prête (ex. ballons, cordes, etc.) **et tous les jeux de la maison sont interdits.**
7. Les animaux, même en laisse, sont interdits sur le territoire de l'école.

Numéros de téléphone importants

Allô profs (514) 527-3726

Urgence

Centre antipoison 1-800-463-5060
Hôpital Ste-Justine (514) 345-4931

CSDM

Info-Parents (du lundi au jeudi de 11 h à 15 h) (514) 596-CSDM (2736)

Traitement des plaintes et des différends en 4 étapes www.csdm.ca

Site web de la CSDM : www.csdm.ca
Site web de l'école : st-louis-de-gonzague.csdm.ca

Le comité central de parents : (514) 596-6121

SERVICE DE GARDE ET DU DÎNER

Le personnel du service de garde met tout en œuvre pour assurer la qualité du service et la sécurité des enfants. Des activités riches et variées sont organisées, favorisant leur développement et leur autonomie. Les enfants peuvent y venir sur une base régulière ou occasionnelle.

Tous les enfants sont accueillis au pavillon Terrasse Mercure dès 7h. Le Pavillon Rachel ouvre ses portes à 7h30 et le personnel du service de garde assume le déplacement des enfants vers celui-ci.

Vers 17 h15, les enfants du pavillon Rachel se déplacent vers le pavillon Terrasse Mercure et seul le pavillon Terrasse Mercure demeure ouvert jusqu'à 18h.

Le parent désirant utiliser le service de garde doit obligatoirement remplir une fiche d'inscription pour chacun des enfants à inscrire.

TARIFS

- 1) **Fréquentation régulière : 8.35\$ par jour**
- 2) **Fréquentation sporadique :**
 - **Matin : 3.85\$**
 - **Midi : 4.00\$**
 - **Soir : 7.00\$ (mercredi pm : 8.00\$)**
- 3) **Journée pédagogique : 9.00\$**

Ces tarifs s'appliquent selon la fiche d'inscription de chaque enfant, qu'il soit présent ou non.

Le code de vie s'applique aussi au service de garde.

Si un enfant n'observe pas les règlements, nous nous réservons le droit de le refuser ou de le suspendre.

PÉRIODE DE DÎNER

- Le service de dîner est offert à tous les élèves de façon régulière ou occasionnelle.
- Les repas chauds doivent être préparés à la maison et mis dans un thermos. Le service de garde n'offre pas le service de micro-ondes. Un service de traiteur est disponible et un menu vous sera transmis régulièrement et affiché au babillard.
- Étant soucieux de la bonne alimentation de votre enfant, nous recommandons des aliments nutritifs (voir la politique alimentaire) et des contenants sécuritaires (pas de verre ni d'ustensiles en métal).
- Pour les dîneurs occasionnels, **les parents doivent réserver leur place 24 heures à l'avance** pour assurer une surveillance adéquate et sécuritaire. Ces enfants seront intégrés dans un groupe où des places seront disponibles.

Pour tous les règlements du service de garde et du dîner, veuillez consulter les documents remis à la rentrée scolaire ou visitez le site internet de l'école, section service de garde.

